

	REGLEMENT DES TROPHEES DEPARTEMENTAUX JEUNES	Adoption : CA du 06/09/2024 Entrée en vigueur : 01/10/2024 Validité : Permanente Secteur : JEUNES Remplace : Règlement TDJ 2022-2023 Nombre de pages : 7
--	---	---

Article 1. Catégories

Le CODEP de la Sarthe organise plusieurs Trophées Départementaux Jeunes ouvert uniquement aux joueurs sarthois aux catégories suivantes : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets.

Le Comité de la Sarthe propose un circuit en plusieurs étapes. **VOIR ANNEXE**

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBAD.

Article 2. Règles

Le Trophée Départemental Jeunes se déroule selon les règles de la BWF et de la FFBAD.

Adaptation du règlement pour les poussins :

- ✓ Le filet est positionné à 1m40 au niveau des lignes de côté du terrain de doubles, et à 1m374 du sol au centre du terrain.
- ✓ En simple comme en doubles, un match se déroule sans le couloir du fond.

Article 2 bis. Règles particulières TDJ 72

- Un gymnase (5 terrains = 90 matchs par catégorie), donc 3 gymnases par journée (benjamin, minime, cadet).
- Si club avec plus de 5 terrains, augmentation du nombre de matchs possible sur une même journée
6 terrains = 120 matchs
7 terrains = 140 matchs
- L'organisateur fait une demande pour être gestionnaire de la compétition « GEO » sur BADNET.
- L'organisateur confectionne les tableaux qui seront validés par le Juge Arbitre selon le règlement.
- Les catégories poussins et cadets se joue le dimanche.
- Les catégories Benjamins et/ou Minimes peuvent jouer soit le samedi, soit le dimanche.
- Les doubles et mixtes ont lieu sur une même journée : samedi et/ou dimanche et par catégorie.

Article 3. Sur-classement

Un joueur est autorisé à jouer dans une catégorie immédiatement supérieure, sauf exception après validation par l'ETD.

- Les Poussins pourront jouer en Benjamins
- Les Benjamins pourront jouer en Minimes
- Les Minimes pourront jouer en Cadets

	REGLEMENT DES TROPHÉES DEPARTEMENTAUX JEUNES	Adoption : CA du 06/09/2024 Entrée en vigueur : 01/10/2024 Validité : Permanente Secteur : JEUNES Remplace : Règlement TDJ 2022-2023 Nombre de pages : 7
--	---	---

Article 4. Inscriptions

Le comité prend en charge obligatoirement la création des trophées via BADNET (les frais de fonctionnement sont pris en charge par le comité).

Le Trophée est géré par [BADNET](#) et les inscriptions se font directement sur celui-ci via le compte du club.

Pour créer ce compte « association » : ['Créer un compte'](#)

Le club ne peut inscrire que des joueurs dont la licence est validée :

Tout joueur non licencié à la date de clôture des inscriptions ne pourra pas participer à la journée.

- Une licence validée est une licence enregistrée dans [POONA](#), réglée à la ligue et validée par celle-ci, après réception du paiement.
- **Le nombre de joueurs étant limité par le nombre de matchs pouvant être joué sur une journée (voir l'article 2 bis du règlement), les inscriptions seront prises et retenues dans l'ordre d'arrivée sur BADNET.**
- Une liste d'attente pourra être établie, si le nombre de joueurs inscrits est trop important par rapport à la capacité d'accueil.

Conseil aux Clubs : Ne pas attendre le dernier jour pour procéder à l'inscription de leurs joueurs.

- **Les convocations** seront disponibles sur BADNET et envoyées aux responsables jeunes et seniors inscrits sur BADNET, le lundi précédent la compétition.

Article 5. Horaires (conforme au RGC)

Horaire cadre par journée : Amplitude horaire conseillé (9h/18h30), soit environ 100 matchs maximum.

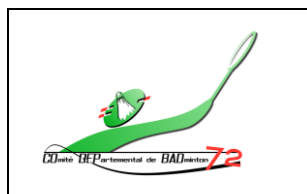
Chaque joueur jouera sur une période d'environ 4h, de préférence et dans la mesure du possible : 9h/13h et 13h30/17h30

Conformément au Règlement Général des Compétitions (article 2.15.), il se peut que la plage horaire globale de la compétition soit élargie (début plus tôt et/ou fin plus tard).

Article 6. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition, celui-ci devra être en possession de toutes les coordonnées téléphoniques des joueurs de son club inscrits.

A défaut d'un délégué majeur nommé par le club et présent, le responsable est l'un des parents légaux du joueur ou d'une personne majeure identifiée et doit être présente dans la salle pendant toute la compétition du joueur.



REGLEMENT DES TROPHÉES DÉPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 06/09/2024
Entrée en vigueur : 01/10/2024
Validité : Permanente
Secteur : JEUNES
Remplace : Règlement TDJ 2022-2023
Nombre de pages : 7

Le juge arbitre ou le GEO interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable à la compétition au moment du pointage des licences.

Si une délégation de responsabilité est donnée à un responsable d'un autre club présent, celui-ci devra en attester par une lettre écrite et remise au juge arbitre à la présentation des licences.

Article 7. Tableaux

- Par catégorie, les joueurs seront répartis par TOP (A, B, C, D, etc.) en fonction de leur moyenne **CPPH**.
- NB : L'organisateur ne pourra pas établir des poules uniques de 6 ou 7 joueurs, mais obligatoirement des tops selon le tableau ci-dessous.
- L'organisateur consultera le tableau ci-dessous pour organiser les différents tableaux.
- Si tableau de moins de 3 joueurs : tableau annulé
- Chaque joueur est réparti dans un top **en fonction de sa position au TOP sur POONA le jour du tirage au sort** (des NC peuvent être amenés à jouer contre des Classés et inversement).
- Les poussins seront répartis en fonction du top 100 POONA départemental.

Nombre d'inscrit dans un tableau (SIMPLE)	Nombre de Top et de poule
1 ou 2	Annulé
3	1 top A poule unique
4	1 top A poule unique de 4
5	1 top A poule unique de 5
6	1 top A avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ; ½, finale, finale
7	1 top A avec 1 poule de 3 et 1 poule de 4, ½ finale, finale
8	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale
9	2 tops : Top A de 4 et Top B de 5 sans phase finale
10	1 top A de 5 et un Top B de 5 (poule unique de 5)
11	1 top A de 6 avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ½ finale, finale et 1 Top B avec 1 poule unique de 5.
12	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 Top B avec 1 poule unique de 4
13	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 Top B avec 1 poule unique de 5
14	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 Top B de 6 avec 2 poules de 3 avec 2 sortants/poule ½ finale, finale
15	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 top B avec 1 poule de 3 et 1 poule de 4, ½ finale, finale
16	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale et 1 top B de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale
17	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale, 1 Top B avec 1 poule unique de 5 et 1 top C avec 1 poule unique de 4
≥18	1 top A de 8 avec 2 poules de 4, ½ finale, finale, 1 Top B avec 1 poule unique de 5 et 1 top C avec 1 poule unique de 5, etc...

	REGLEMENT DES TROPHEES DEPARTEMENTAUX JEUNES	Adoption : CA du 06/09/2024 Entrée en vigueur : 01/10/2024 Validité : Permanente Secteur : JEUNES Remplace : Règlement TDJ 2022-2023 Nombre de pages : 7
--	---	---

Pour les journées de Double et de Mixte, conformément au Règlement Général des Compétitions (article 2.15.), les matchs doivent être programmés de telle sorte qu'aucun joueur ne joue plus de 8 matchs par jour.

Conseils aux organisateurs : Privilégier l'organisation par poules de 4, de 5. Il est également possible de privilégier cette organisation pour les simples (sauf pour le TOP A)

Article 8. Volants

Les volants plumes autorisés sont les volants homologués par la FFBAD :
A consulter [ICI](#)

La catégorie « P12 » est considérée comme « NC » dans le tableau ci-dessous

En simple :

- 2 joueurs classés qui se rencontrent : volants plumes.
- 1 joueur classé contre un joueur NC : au choix du joueur NC.
- 2 joueurs NC : si les joueurs ne sont pas d'accord, volants plastiques.

En double :

- Une paire "classé + NC" contre une paire de 2 joueurs classés : volants plumes.
- Une paire "classé + NC" contre une paire "classé + NC" : volants plumes.
- Une paire de joueurs NC contre une paire de 2 joueurs classés : aux choix de la paire NC.
- Deux paires de joueurs classés : volants plumes.
- **Deux paires de NC : si les joueurs ne sont pas d'accord, volants plastiques.**

Les volants plumes sont à la charge des joueurs quel que soit le type de volants.

Le club organisateur doit mettre un volant homologué à la vente qui sera le volant officiel autorisé sur la journée en cas de litige.

Article 9. Affichage

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement ainsi que les classements à l'issue de l'étape précédente doivent être affichés dans le gymnase

Article 10. Arbitrage

L'arbitrage pendant la compétition :

- ✚ Le joueur gagnant son match score le match suivant,
- ✚ L'arbitre officiel si présent (en tenue officiel)

Pour plus de visibilité, il est obligatoire de mettre des scoreurs sur chaque terrain.



	REGLEMENT DES TROPHEES DEPARTEMENTAUX JEUNES	Adoption : CA du 06/09/2024 Entrée en vigueur : 01/10/2024 Validité : Permanente Secteur : JEUNES Remplace : Règlement TDJ 2022-2023 Nombre de pages : 7
--	---	---

Tous les litiges rencontrés au cours d'un match doivent être portés à la connaissance du juge-arbitre ou du GEO et celui-ci prendra les mesures nécessaires.

En cas d'absence du juge arbitre dans la salle, le GEO présent aura la fonction de juge arbitre et prendra les mesures nécessaires en cas de problèmes.

Article 11. Sensibilisation à l'Arbitrage

Dans le cadre de la formation des Officiels Techniques, le Comité Départemental organise une « sensibilisation à l'arbitrage » lors d'une journée (deux journées quand cela est possible) à destination :

- Des jeunes, Benjamins, Minimes, Cadets,
- Des parents.

Un joueur participant à la sensibilisation à l'arbitrage prévu sur une journées de TDJ de simple (initiation 2 heures) se verra attribué :

- **Un bonus de 20 points, s'il s'agit du joueur seul,**
- **Un bonus de 10 points, s'il s'agit d'un parent seul (sans le joueur)**
- **Un bonus de 30 points, s'il s'agit du joueur, accompagné d'un de ses parents.**

Article 12. Coaching

Le coaching est autorisé.

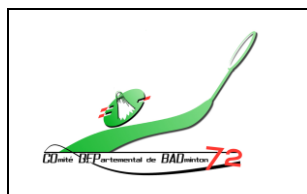
Article 13. Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBAD (cf. guide du badminton), et en particulier tout ce qui concerne la tenue vestimentaire (Chapitre 03.07-2024/1) à savoir :

- **Un short de sport, au-dessus du genou,**
- **Un maillot, ou un polo de sport (autre que basket, football : *interdit*),**
- **Des chaussures non marquantes, adaptées à la pratique du badminton, (sécurité du joueur).**

Article 14. Amende

Les joueurs forfaits après tirage au sort sans justification valable (certificat médical ou scolaire) se verront sanctionnés d'une amende de 15 € payable par le club au CODEP 72 et ne pourront participer au TDJ suivant.



REGLEMENT DES TROPHÉES DÉPARTEMENTAUX JEUNES

Adoption : CA du 06/09/2024
Entrée en vigueur : 01/10/2024
Validité : Permanente
Secteur : JEUNES
Remplace : Règlement TDJ 2022-2023
Nombre de pages : 7

Article 15. Barème des points

Classement	TOP POULE UNIQUE (valable pour chaque catégorie)									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1 ^{er}	50	46	42	38	34	30	26	22	18	14
2 ^{ème}	48	44	40	36	32	28	24	20	16	12
3 ^{ème}	46	42	38	34	30	26	22	18	14	10
4 ^{ème}	44	40	36	32	28	24	20	16	12	8
5 ^{ème}	42	38	34	30	26	22	18	14	10	6

Classement	TOP AVEC FINALE (valable pour chaque catégorie)									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1 ^{er}	50	42	34	26	18					
2 ^{ème}	48	40	32	24	16					
3 ^{ème}	46	38	30	22	14					
4 ^{ème}	46	38	30	22	14					
5 ^{ème}	42	34	26	18	10					
6 ^{ème}	42	34	26	18	10					
7 ^{ème}	40	32	24	16	8					
8 ^{ème}	40	32	24	16	8					

Article 16. Classement des TDJ

A l'issue de chaque étape, la Commission Départementale Jeunes établit :

Un classement individuel via BADNET par catégorie qui tient compte des points acquis en fonction de l'avancement de chaque tableau est disponible.

Les points attribués aux joueurs ayant participé à la sensibilisation à l'arbitrage seront ajoutés pour obtenir le classement final.

Le classement final se fera sur l'intégralité des résultats obtenus lors de l'ensemble des journées.

Les 5 premiers au classement général seront récompensés à l'issue de la dernière étape.

Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.

Un joueur peut s'engager en cours de saison.

Les points acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés dans la catégorie d'âge dans laquelle il a joué. Un joueur jouant tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre pourra apparaître dans 2 catégories de classement.

	REGLEMENT DES TROPHEES DEPARTEMENTAUX JEUNES	Adoption : CA du 06/09/2024 Entrée en vigueur : 01/10/2024 Validité : Permanente Secteur : JEUNES Remplace : Règlement TDJ 2022-2023 Nombre de pages : 7
--	---	---

En cas d'égalité de points, les ex æquo seront départagés par les critères ci-dessous et dans l'ordre suivant :

- ✚ Le plus grand nombre de participations aux étapes du Trophée Départemental Jeunes de la saison.
- ✚ Le meilleur total de points obtenu sur une étape du trophée. En cas d'égalité, on comparera le second meilleur total et ainsi de suite jusqu'à épuisement.
- ✚ Le joueur le plus jeune.

Le classement concerne toutes les catégories : poussins, benjamins, minimes et cadets garçons et filles et un seul classement pour l'ensemble des disciplines (simple, doubles et mixtes confondus).

Article 17. Droit d'inscription au TDJ

Le coût de l'inscription est fixé par le Comité Directeur du Comité Départemental à :

- 8 € pour un tableau,
- 11 € pour deux tableaux.

Ces droits restent acquis au comité.

Article 18. Obligations des clubs

- Un club peut se positionner sur plusieurs journées d'un même week-end (exemple : le samedi et le dimanche).
- Un club ayant 10 terrains peut recevoir deux catégories pour la même journée.
- Un club propose des dates mais ne choisit pas la catégorie qu'il reçoit.
- Pour un équilibre du calendrier, chaque club ayant des jeunes, doit proposer plusieurs journées sur le calendrier (toutes compétitions jeunes confondues) sachant que le club aura l'obligation d'accueillir sur la saison.
- **Si un club ayant des jeunes ne propose aucune date, il ne pourra pas inscrire ses jeunes sur les compétitions fédérales du département.**

Articles 19. Cahiers des charges pour les clubs organisateurs

- Buvette/restauration, la recette reste au club organisateur.
- Table de marque avec un GEO présent (si pas GEO du club organisateur, GEO autre club autorisé) et une personne pour les annonces (il faut 2 personnes minimum en permanence à la table de marque).
- Coordonnées du GEO pour la journée joignable par le JA et inversement.
- Un ordinateur avec BADNET et une imprimante
- Connexion internet obligatoire
- Une sono pour les différentes annonces.
- Préparation des tableaux et diffusion des convocations.